

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Norbert MONSTIN
Date de convocation : 04 Février 2020
Nombre de conseillers en exercice : 54
Nombre d'élus présents pour ce point : 32
Nombre de procurations : 06



Extrait n°CC-02-2020/010

Date de Publication : 12 MARS 2020

Objet : Tarif de l'Eau potable – Approbation de la grille tarifaire.

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires :

Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Henri ROMANA, Joachim BOUQUETY, Raphaël VAUGIRARD, Alban BASINC, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Alfred MONTHIEUX, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Gwladys COLER, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Fabienne GROUGI-LABRANCHE, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epse TELLE, Ghislaine PASCHAL, Paulette RAPON.

Arrivés en cours de séance : Thierry MARECHAL, Gilbert COUTURIER, Christian PALIN

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jiovanny WILLIAM, Sonia COLDOLD à Alban BASINC, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, CAUVER Jean-Frantz à Thierry MARECHAL, Severine TERMON à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian RAPHA à Rose-Marie GENOT-PLESDIN

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia ETINOF, George GELIE, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Sylvie PALCY, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Lucien SALIBER, Danielle ABBOT NOMEL, Quelly LONETE, Christian RAPHA, Séverine TERMON, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Jean-Frantz CAUVER, Frédéric BERET, Jean DORSAN.

Partis en cours de séance : Sonia COLDOLD, Jenny DULYS-PETIT.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2020 du nouveau contrat de DSP sur les territoires de CAP NORD (hors Robert et Trinité, où le contrat en cours contracté par l'ex SICSM est encore en vigueur), la Collectivité souhaiterait saisir l'opportunité de la définition de nouveaux tarifs Délégataire pour définir une nouvelle grille tarifaire pour la part Collectivité. L'objectif annoncé est d'atteindre un prix de 2,50 €TTC/m³ (TVA et redevances incluses) pour une facture type 120 m³.

Considérant que le travail sur la structure tarifaire s'est fait en retenant les tranches suivantes, sur la base du contrat de DSP à venir. :

PART FIXE	Compteur 12&15 mm
	Compteur 20 mm
	Compteur 30 mm
	Compteur 40 mm
	Compteur 50&60 mm
	Compteur 70&80 mm
	Compteur 90&100 mm
PART PROPORTIONNELLE	Inférieure à 25 m ³ / semestre
	Entre 26 et 200 m ³ / semestre
	Entre 201 et 6 000 m ³ / semestre
	Supérieure à 6 000 m ³ / semestre

Considérant pour rappel, que l'arrêté du 6 août 2007¹ impose un plafonnement de la part fixe du prix de l'eau potable fixé, depuis le 1^{er} janvier 2010, à **30 % du prix total de l'eau potable, hors taxes et redevances de l'Agence de l'Eau, pour un volume facturé de 120 m³**

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'appliquer à compter du 1^{er} avril 2020, la grille tarifaire suivante :

NOUVELLE GRILLE PART COMMUNAUTAIRE EAU POTABLE AU 1^{ER} AVRIL 2020		
	Hors Robert et Trinité	Robert et Trinité
Abonnement - 12&15 mm	28,00 €	28,00 €
Abonnement - 20 mm	45,34 €	45,34 €
Abonnement - 30 mm	54,36 €	54,36 €
Abonnement - 40 mm	24,87 €	24,87 €
Abonnement - 50&60 mm	99,03 €	99,03 €
Abonnement - 70&80 mm	125,46 €	125,46 €
Abonnement - 90&100 mm	203,03 €	203,03 €
Abonnement - 150 mm	203,03 €	203,03 €
Abonnement - >150 mm	203,03 €	203,03 €
Tr 1 m ³ consommé - 0-25 m ³ / semestre	0,2431 €	0,0841 €
Tr 2 m ³ consommé - 26-200 m ³ /semestre	0,3241 €	0,1121 €
Tr 3 m ³ consommé - 201-6 000 m ³ /semestre	0,4214 €	0,5044 €
Tr 4 m ³ consommé > 6 001 m ³ /semestre	0,4862 €	0,5604 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 38

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 03 MARS 2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

